Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie
Section de l'énergie

Centrales d'énergie électrique annuel 2003

Confidentiel une fois rempli

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada 1985, chapitre S19.

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Questionnaire # 6

Pour information seulement

Corriger l'information pré-imprimée si nécessaire.

BUT DE L'ENQUÊTE
Cette enquête a pour but de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les paliers de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées. Les organismes gouvernementaux l'utilisent également pour s'acquitter de leurs responsabilités de réglementation des services publics. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel.

CONFIDENTIALITÉ
La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de ses enquêtes qui permettraient d'identifier une entreprise. Les données déclarées resteront confidentielles, serviront exclusivement à des fins statistiques et seront publiées uniquement sous forme agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi. Il existe cependant une exception sous la Loi de la statistique à cette règle générale de confidentialité qui autorise la divulgation, à la discrétion du Statisticien en chef, d'information identifiable sur les services publics, ce qui comprend les entreprises qui acheminent du pétrole ou des produits du pétrole par oléoduc et les entreprises qui fournissent, transportent ou distribuent du gaz, de l'électricité ou de la vapeur. Ceci s'applique à la diffusion de résultats d'enquête au niveau provincial ou territorial où seulement un ou deux services publics ont déclaré des informations ou un service domine l'industrie dans une province ou un territoire en particulier, et aussi à la diffusion d'information technique des services publics au niveau de l'emplacement.

ENTENTES SUR LE PARTAGE DES DONNÉES
Afin d'alléger le fardeau des répondants et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes avec divers organismes et ministères en vue de recueillir et de partager avec eux des données de cette enquête. Les informations provenant de cette enquête sur les répondants individuels ne peuvent en aucun cas être divulguées par les organismes ayant contracté des ententes avec Statistique Canada.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données avec les organismes statistiques de la Nouvelle-Ecosse, de l'Institut de la statistique du Québec, de la Saskatchewan et de l'Alberta concernant les établissements situés ou ayant des activités dans leurs provinces respectives. Ces organismes statistiques provinciaux ont été créés en vertu d'une loi provinciale qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. La loi provinciale dans ces trois provinces procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoit des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

En vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique, il existe des ententes avec Ressources naturelles Canada et l'Office national de l'énergie. Les ententes conclues en vertu de l'article 12 ne s'appliqueront pas à votre déclaration si un agent de votre entreprise signifie par écrit son opposition au Statisticien en chef et qu'il envoie la lettre à la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie de Statistique Canada avec son questionnaire rempli.

DIFFUSION DES DONNÉES
Les données de cette enquête, y compris des informations techniques, sont diffusées dans la publication de Statistique Canada «Centrales d'énergie électrique» (no. 57-206-XIB au catalogue). Les données pour votre (vos) centrale(s) ne seront pas diffusées si un agent de votre entreprise avise par écrit la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie et envoie la lettre signifiant son objection avec son questionnaire rempli.

INSTRUCTIONS
- Prière de reviser et de retourner le présent questionnaire avant le **3 août 2004**.
- Afin d'alléger votre fardeau de réponse, l'imprimé d'ordinateur annexé présente les données selon nos dossiers sur votre (vos) centrale(s), en date du 31 décembre 2003. Nous continuerons de pré-remplir ce formulaire à moins d'avis contraire de votre part.
- Toutes les additions, suppressions et révisions pour l'année 2003 devraient être faites directement sur l'imprimé ci-joint.
- **La puissance de production possible indiquée sur la plaque signalétique** doit être rapportée à moins que des **changements permanents** (tels que des améliorations ou des remplacements) la rende non appropriée.
- Veuillez indiquer si l'unité est sur appel seulement (une unité dont l'exploitation ne fait pas partie de la charge planifiée).
- **Veuillez indiquer le statut de ce rapport dans la boîte appropriée.** ▶ ☐ **Révisions apportées** ☐ **Aucune révision**
- **Divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques** Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la Loi sur la statistique.

ATTESTATION J'atteste que les renseignements fournis ici sont, autant que je le sache, complets et exacts.

@ Signature _____ Date _____

Nom du signataire (en lettres moulées, s.v.p.)	Fonction officielle du signataire	Adresse électronique
Pour plus de renseignements contacter:	Télécopieur ___ ___ – ____	Téléphone (___ ___ – ____ Poste ____